



JOURNÉE « LA FRANCOPHONIE »
« L'ACADÉMIE DES SCIENCES D'OUTRE-MER INTERPELLE
LE SOMMET DE LA FRANCOPHONIE »
7 JUIN 2024

COMMUNICATION

de Stéphanie CASHMANN-PELLETIER

Commissaire-adjointe à la langue française du Québec

Madame,
Monsieur,

Je souhaite d'abord vous remercier de m'avoir invitée à échanger avec vous aujourd'hui. C'est un réel honneur et un grand privilège, que j'apprécie.

ADOPTION DU PROJET DE LOI N°96

En 2022, le projet de loi n°96 (PL 96) a été adopté pour freiner, arrêter puis inverser le déclin de la langue française au Québec.

Il faut mentionner que le Québec s'est doté d'outils de surveillance de la situation linguistique depuis un certain nombre d'années.

Le PL 96 est venu renforcer, donner un nouveau souffle à la Charte de la langue française, qui avait été adoptée en 1977.

La Charte a une valeur supralégislative, puisqu'elle confère des droits fondamentaux.

Le PL 96 a mis en place des mesures porteuses, par exemple :

- L'énoncé que le français est la seule langue officielle du Québec et qu'il est la langue commune de la Nation québécoise ;
- Le droit de vivre en français ;
- Le français et la culture sont reconnus comme les liants de la Nation québécoise ;
- Le principe d'exemplarité de l'État, qui doit utiliser exclusivement le français, sous réserve de quelques exceptions ;
- Des mesures de renforcement du français comme langue de la justice, du travail, de l'enseignement, du commerce, etc. ;
- Le droit à l'apprentissage du français, qui devient effectif par la création d'un guichet unique : Francisation Québec ;
- La création du ministère de la Langue française (MLF) et du Commissaire à la langue française (CLF).



Le CLF est une institution qui se situe dans le périmètre de l'administration, mais qui est indépendante, puisque le commissaire est nommé par l'Assemblée nationale.

Alors que le MLF a pour mission de donner les grandes orientations et d'adopter les politiques, le CLF est un organisme de contrôle et de surveillance dont la mission est :

- de veiller au respect de la Charte de la langue française ;
- de s'assurer de la pérennité et de la vitalité de la langue française ;
- de surveiller l'évolution de la situation linguistique au Québec ;
- d'informer le public sur toute question relative à la langue française.

Concrètement, le CLF doit s'assurer que l'État soit exemplaire dans son utilisation du français. Il produit des avis et des rapports pour informer sur tous les sujets liés au français et jugés pertinents. Le CLF a le pouvoir de formuler des recommandations au ministre de la Langue française, au gouvernement et à l'Assemblée nationale.

EFFICACITÉ DES MESURES

Le PL 96 a été adopté il y a moins de deux ans. Il est donc encore un peu tôt pour se prononcer sur l'efficacité de ses mesures.

Le contexte dans lequel nous évoluons est en constante évolution :

- Nous connaissons une augmentation sans précédent de l'immigration temporaire (travailleurs, étudiants et demandeurs d'asile). En octobre 2023, on comptait 528 000 immigrants temporaires, pour une population de 8,5 millions d'habitants. Le nombre d'immigrants temporaires a continué d'augmenter depuis ce temps ;
- En octobre 2023, on estime qu'il y avait entre 155 000 et 191 000 personnes qui ne connaissaient pas le français – dans la population non permanente –, ce qui représente trois fois le chiffre de 2021 ;
- Parallèlement, Francisation Québec ne fournit pas à la demande ; les efforts déployés pour sa mise en place dans un délai très court doivent être reconnus, mais les délais d'attente sont très importants ;
- Parmi les pistes de solution proposées, se trouvent une immigration francophone, la francisation avant l'arrivée, etc.

À la fin du mois de mai 2024, l'Office québécois de la langue française (OQLF) a produit son rapport quinquennal sur la situation linguistique. Les chiffres de l'OQLF sont préoccupants, particulièrement chez les jeunes adultes (18-34 ans) :

- Sur les réseaux sociaux, 55 % utilisent surtout l'anglais ou autant l'anglais que le français ;
- Au travail, 64 % des 18-34 ans utilisaient le français plus de 90 % du temps en 2010. En 2023, cela a diminué à 58 % ;
- Les jeunes sont aussi de plus en plus nombreux à préférer les études en anglais après leurs études secondaires en français : en 2021, le quart d'entre eux allaient dans des collèges anglophones, alors que c'était moins d'un sur cinq en 2011 ;
- De 2016 à 2021, le français comme langue à la maison a aussi reculé (2 %) alors que l'anglais progresse (1 %), et moins de personnes peuvent soutenir une conversation en français, particulièrement chez les allophones (ceux qui n'utilisent ni le français, ni l'anglais à la maison) ;
- Le quart des Québécois indiquent avoir parfois été incapables de se faire servir en français dans le commerce. Une proportion qui monte à près du tiers pour Montréal et Gatineau, les deux villes les plus anglicisées du Québec.



Nous analysons présentement ce rapport et nous produirons les résultats à l'automne, tel que la Charte de la Langue française l'exige.

ET LA FRANCE ?

Les réalités du Québec et de la France sont différentes.

Le Québec est la seule nation francophone en Amérique du Nord ; la langue française est minoritaire au Canada.

Certains enjeux sont toutefois semblables : anglicisation des jeunes, découvrabilité des contenus culturels et scientifiques dans l'espace numérique, culture, qualité du français, etc.

Nous gagnons donc tous à travailler ensemble.

Parmi les grandes questions qui nous animent : comment donne-t-on le goût du français et de la culture francophone aux jeunes ?

Ces préoccupations font partie de celles qui guideront nos travaux aux cours des prochaines années et une collaboration étroite avec la France et la Francophonie semble essentielle pour que notre avenir s'écrive en français.

Merci ! ○